



Contribution de Jean-Marie POUSSEUR

pousseur.jean@numericable.fr

Citoyenneté métropolitaine : et le tirage au sort ?

L'objection en forme de question m'en a été faite par un éminent citoyen de notre Conseil : n'était-ce pas la meilleure proposition à faire pour contrer l'appropriation du pouvoir collectif par les élus ? Le tirage au sort de citoyens pour les associer aux décisions ne figure-t-il pas d'ailleurs parmi les recommandations du Conseil ?

Réticence d'un ancien élu à évoquer le sujet ?

Revenir à l'origine ?

A priori, et à l'image de ce qui se pratiqua dans l'Athènes antique, le tirage au sort des citoyens appelés à exercer les magistratures collectives est en parfaite adéquation avec ce qui fait l'essence de la citoyenneté, à savoir l'égalité stricte de tout citoyen en tant que membre de la volonté générale. S'ils sont égaux, alors tous les citoyens peuvent être appelés à agir au nom du peuple et un quelconque d'entre eux, anonyme en quelque sorte, a autant de titre que tout autre à exécuter la volonté collective. Comme le dira Tocqueville : "Chez les nations où règne le dogme de la souveraineté du peuple, chaque individu forme une portion égale du souverain, et participe également au gouvernement de l'État"¹.

Le remarquable du modèle athénien reposait dans la manière dont il définissait la base démocratique du tirage au sort. Celui-ci, pour former l'assemblée délibérante des 500, était opéré au sein de *tribus* découpées dans l'État athénien, à savoir l'Attique tout entière, chacune réunissant une part côtière, une part urbaine, une part intérieure, rompant par cet artifice les liens sociaux institués de proximité et de dépendance, belle illustration du refus de confondre le citoyen et l'habitant. À cela s'ajoutait le renouvellement annuel des magistratures exercées par des citoyens à leur tour tirés au sort parmi les membres de l'assemblée.

En posant l'équivalence de tous les citoyens au sein d'un territoire, le tirage au sort n'est-il le plus à même de promouvoir une démocratie conforme à ce qu'exige l'égalité citoyenne ?

¹ *De la Démocratie en Amérique*, I, 5.

Avec quelle légitimité ?

Cependant, n'est-il pas paradoxal de vouloir confier la volonté du peuple au hasard d'un tirage au sort de quelques uns ?² La politique n'est pas un jeu et son exercice est en principe celui de tous.

Il y a ici une double contradiction à surmonter. Quelques uns, d'abord, ne seront jamais tous. Toutes les politiques de concertation achoppent sur cette difficulté d'un retour au peuple qui n'est jamais que le retour à quelques uns, et le plus souvent toujours les mêmes. D'où ces efforts constants pour multiplier les formes de sollicitations, directes ou numériques, en forme d'ateliers, de débats, de conseils, d'assemblées, de ballades urbaines, toutes ces nouvelles pratiques dont *Ouest France* vient de se faire l'écho.

Contradiction plus intime entre l'idée d'une volonté politique qui implique délibération et choix partagé, et cette part d'involontaire qui accompagne inévitablement le hasard d'un tirage au sort individuel. À moins, comme le pensaient les grecs, qu'un sens supérieur ne préside au choix que le sort désigne. Platon, dans *Les Lois*, le disait béni des dieux, comme si le non-sens humain appelait un surcroît de sens divin. Les ancêtres du tirage au sort politique esquaivaient partiellement l'aporie ici soulevée en n'effectuant le tirage au sort que parmi des volontaires.

Nous retombons alors dans la difficulté précédente : comment surmonter l'arbitraire qu'il y a à confier à quelques uns la gouvernance de la cité qui nous concerne tous. Dans une république où ils n'ont affaire qu'à eux-mêmes et n'ont pas de dieux pour les choisir, les citoyens sont responsables de ceux qui les gouvernent. Ils exercent cette responsabilité en les choisissant démocratiquement par l'élection, qui vaut légitimation de ceux appelés à les gouverner.

Avec quel mandat ?

Mêmes tirés au sort, considérés donc comme des citoyens quelconques, formellement égaux, les citoyens n'en sont pas moins des habitants, et avec l'habitant, c'est toute la réalité sociale qui revient en force, une réalité qui n'est rien moins qu'égale.

Cette inégalité, dont l'empreinte est d'autant plus marquée sur chacun de nous qu'elle revêt une dimension sociale, et qu'avant d'être la nôtre elle est celle d'un groupe social, entraîne des conflits d'intérêts et des oppositions d'opinion, renforcées quand elles prennent corps dans une idéologie. Les conflits politiques sont rien moins qu'illusoire, ils prennent corps dans la chair de nos sociétés. En regard, ne doit-on pas dénoncer la fausse indifférence qui résulterait d'un tirage au sort ? Non les citoyens tirés au sort ne sont pas quelconques. Ils sont porteurs d'intérêts divergents et d'opinions qui ne sont pas celles de tous. Et la question vient inmanquablement, si leur est confié le pouvoir de décider : avec quel mandat ?

Refuser la Politique ?

On pourrait, il est vrai, récuser la question antérieure : majoritaire ou minoritaire (l'opposition), l'élu reste formellement l'élu de tous, au point que "tout mandat impératif", rappelle la Constitution de notre démocratie représentative, "est nul". Issu d'une volonté générale, l'élu "de la Nation" (de la Commune aussi bien) ne devrait-il pas être au service de l'intérêt général, et non d'intérêts partisans ?

² Il est vrai que nous le pratiquons pour nos jurys d'assises. Mais il ne s'agit dans ce cas que d'appliquer une loi établie préalablement pour sanctionner un acte individuel et non de décider la loi qui s'appliquera à tous.

Mais où est l'intérêt général dans une société divisée et dans une société où les pratiques évoluent, où les problèmes d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier ? Ne confondons pas la forme générale dans laquelle se constitue par l'élection la gouvernance d'une cité, et qui rend légitime l'opposition autant que la majorité, et les orientations proposées par l'une et l'autre, orientations offertes aux choix des électeurs par des partis politiques. Que nous le voulions ou non, toute société repose sur des choix, choix porteurs d'orientations générales qui concernent bien tout le monde. Affirmer que tout cela n'est que paravent pour asseoir des prises de pouvoir revient à oublier qu'il y a bien des points clivant, obligeant à des choix que les partis vivants ont le mérite de souligner, dès lors que l'on sort du quotidien plus facilement consensuel. Dans une agglomération comme notre Métropole, les choix y compris locaux sont porteurs de choix de société. Le mérite de la politique est à la fois de les affirmer et de les confronter dans l'action au monde que nous sommes.

Vouloir la démocratie républicaine

Le peuple peut-il gouverner ? De Platon à Montesquieu, les penseurs de la République ont répondu par la négative. La démocratie représentative qu'est la nôtre asseoit la distinction de l'élu et du citoyen, confiant au premier, au nom de tous, la gouvernance de tous. Mais la citoyenneté, qui fait l'essence de la République, récuse la séparation qu'entraîne la représentation.

Faire de la cité l'affaire de tous appelle d'abord à contrer par des mesures spécifiques tout ce qui, dans l'exercice du pouvoir, tend à faire de celui-ci l'affaire et la propriété de quelques uns. Cela passe par des mesures concernant le statut de l'élu (lutter contre le cumul, le non renouvellement...), mais aussi par des mesures faisant que l'exercice même de la gouvernance entretienne la relation active de cette gouvernance avec les citoyens qui en sont à la fois l'origine et la destination.

Avec sa sollicitation ouverte, le tirage au sort revêt alors un bénéfice pédagogique certain, mais il ne peut effacer les choix politiques que toute volonté générale et gouvernance citoyenne appellent, car il n'y a de volonté que par la représentation des fins que l'on se donne.